

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la Métropole Européenne de Lille « Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels » – Aménagement intérieur médiathèque

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15 en date du 10 juin 2020 donnant délégations au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions quels qu'en soient la nature et le montant,

Vu la délibération du conseil métropolitain n°15 C 0639 du 19 juin 2015 relative au soutien à l'investissement dans les équipements culturels,

Attendu que l'aménagement intérieur de la médiathèque répond aux critères fixés par la délibération précitée et est donc susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Concours de la Métropole Européenne de Lille « Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels »,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'arrêter le montant de l'opération d'aménagement intérieur de la médiathèque à un montant de 499 050,00 € HT euros hors taxes.

ARTICLE 2 : De solliciter auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de Concours « Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels » une subvention correspondant à 50% du montant des dépenses éligibles soit d'un montant de 249 525,00 euros.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville, inscrite au registre des actes de la ville, communiquée à la prochaine réunion du Conseil Municipal et copie en sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur le Trésorier.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 10 avril 2025

Le Maire,
Matthieu CORBILLON


